



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des affaires étrangères

2015/201(INI)

1.4.2015

AMENDEMENTS 232 - 463

**Projet de rapport
Gabrielius Landsbergis,
(PE551.764v04-00)**

sur l'état des lieux des relations entre l'Union européenne et la Russie
(2015/201(INI))

AM\1056328FR.doc

PE554.689v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 232

Gabrielius Landsbergis, Johannes Cornelis van Baalen, Liisa Jaakonsaari, Tunne Kelam, Sandra Kalniete, Gunnar Hökmark

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. est d'avis qu'à long terme, une relation constructive et prévisible entre l'Union européenne et la Russie est possible, pour le bien des deux partenaires, en particulier au vu des relations politiques, commerciales et énergétiques existantes, des contacts interpersonnels et des défis et intérêts communs sur la scène mondiale;

Or. en

Amendement 233

Tunne Kelam

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. condamne, comme étant contraire au droit international et au code de conduite, la thèse officielle russe selon laquelle le Kremlin se prévaut du droit de faire usage de la force et d'intervenir dans les États souverains voisins pour "protéger" la sécurité des compatriotes russes qui y habitent; souligne que cette thèse revient à s'arroger unilatéralement le rôle d'arbitre en dernier ressort du droit

international et a abouti à justifier de multiples interventions politiques, économiques et militaires;

Or. en

Amendement 234
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

supprimé

Or. de

Amendement 235
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 4

PE554.689v01-00

4/153

AM\1056328FR.doc

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie **doivent** désormais **reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;**

4. souligne que ***l'élimination des graves tensions et conflits*** dans les relations entre l'Union européenne et la Russie ***dépend*** désormais, ***dans une large mesure, du règlement politique du conflit à l'est de l'Ukraine sur la base des accords de Minsk; souligne que toutes les parties doivent appliquer pleinement ces accords – dans la lettre et dans l'esprit – et s'abstenir de toute provocation mutuelle lors de l'élaboration des propositions concrètes de mise en œuvre; insiste à cet égard sur la nécessité de renforcer le "format Normandie" et salue la décision prise à Minsk par les parties d'établir un organe de surveillance permanent au niveau des ministères des affaires étrangères, afin de combler les lacunes présentes jusqu'à présent dans la gestion de cette crise aiguë au moyen de contacts directs et de réduire les risques de se limiter exclusivement à une diplomatie "téléphonique"; souligne que, malgré de nombreuses restrictions dans l'exécution de son mandat en Ukraine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est révélée être une structure capable de contribuer à la résolution de la crise de façon neutre; réaffirme son adhésion explicite aux principes de coopération sur lesquels les structures et les actions de l'OSCE se fondent, mais invite en même temps la haute représentante à élaborer des propositions concrètes quant aux moyens envisageables pour assurer une mise en œuvre pratique efficace de l'ensemble de ces principes à l'avenir et, parallèlement, renforcer l'indépendance formelle des structures de l'OSCE requise pour ce faire dans le cadre d'un mandat clair; entrevoit à cet égard la possibilité de créer les conditions nécessaires pour apporter une solution stable à l'ensemble du conflit ukrainien, y compris à la question de la***

Amendement 236

Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que *les relations entre* l'Union européenne *et* la Russie *doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement* en œuvre les accords de Minsk; *met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux* de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que l'Union européenne *devrait être disposée à renouer le dialogue avec* la Russie *dans un certain nombre de domaines, notamment le dialogue politique de haut niveau, la coopération pour surmonter les défis en matière de politique étrangère aux niveaux régional et international, la création d'un espace économique commun s'étendant "de Lisbonne à Vladivostok", la coopération sectorielle, y compris concernant les questions énergétiques, l'accord visant à faciliter la délivrance des visas, le changement, climatique, l'environnement, la reprise du partenariat pour la modernisation et du programme Erasmus +, à condition que la Russie mette en œuvre les accords de Minsk, respecte le droit international et l'ordre de sécurité européen fondé sur l'OSCE, mette un terme aux activités militaires et de sécurité déstabilisantes menées aux frontières des États membres* de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 237

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur ***l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables***, ce qui ***disposerait*** l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes ***à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre*** les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de ***la Russie***, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où ***la Russie*** ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer ***qu'un tel dialogue, pour autant qu'il*** soit effectivement renoué (ce qui supposerait ***la restitution de la Crimée à l'Ukraine***), ***ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne***;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur ***le respect du principe d'égalité souveraine entre les États et un dialogue soumis au principe de réciprocité***, ce qui ***devrait inciter*** l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes, ***lesquelles n'accepteront de dialoguer qu' à condition que les États-membres de l'OTAN et l'Ukraine appliquent de bonne foi*** les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de ***l'Ukraine***, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où ***l'Ukraine*** ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer ***que le dialogue avec la Russie*** soit effectivement renoué (ce qui supposerait ***que les autorités de l'Union européenne et de ses États-Membres prennent acte du rattachement de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie***);

Or. fr

Amendement 238

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Marielle de Sarnez, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes ***à condition que la Russie assume sa part de***

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes; ***insiste sur le fait*** qu'un tel dialogue ***doit***

responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

être conforme au droit international et viser à assurer la paix et la sécurité pour tous les pays du voisinage oriental et à résoudre le conflit en Ukraine, dans le respect total de la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine; souligne que les sanctions actuellement imposées par l'Union et les contre sanctions de la Russie nuisent aux économies des deux parties et rappelle que l'objectif ultime doit être de restaurer entièrement et d'approfondir l'engagement avec une Russie qui respecte le droit et les engagements contractuels au niveau international et agisse en partenaire fiable et prévisible;

Or. en

Amendement 239

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit **et sur un dialogue soumis à des préalables**, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité **sans équivoque et sans faux-semblants** et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; **met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait**

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; **considère à cet égard que la reprise éventuelle du partenariat pour la modernisation ne devrait pas seulement concerner la coopération économique ou l'innovation technologique, mais qu'elle doit s'accompagner d'un ambitieux processus de réformes intérieures, comportant une consolidation des institutions démocratiques, et d'un système judiciaire fiable, du respect de**

la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

l'état de droit et du développement sans entraves d'une véritable société civile;

Or. en

Amendement 240

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que *les* relations entre l'Union européenne et la Russie **doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition** que **la Russie** assume sa part de responsabilité sans équivoque **et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement** en œuvre **les** accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un **tel** dialogue, **pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine)**, ne **porte** pas atteinte aux valeurs, normes et engagements **internationaux** de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que **la condition de toute amélioration des** relations entre l'Union européenne et la Russie **doit être** que **le gouvernement russe** assume sa part de responsabilité sans équivoque **dans la mise** en œuvre **intégrale des** accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un dialogue **et une coopération renoués** ne **portent** pas atteinte aux valeurs, **aux** normes et **aux** engagements de l'Union européenne **vis-à-vis de ses partenaires orientaux;**

Or. en

Amendement 241

Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque **et sans faux-semblants** et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; **met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;**

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk, **ce qui inclut le rétablissement du contrôle total de la frontière par le gouvernement de l'Ukraine dans l'ensemble de la zone de conflit, souligne** qu'un tel dialogue ne **peut porter** atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne **et au respect total des droits de l'homme; considère qu'il est nécessaire que l'Union spécifie très clairement ses nouvelles attentes à l'égard de la Russie, à savoir un partenariat renouvelé fondé sur la compréhension mutuelle et le plein respect du droit international; estime qu'à cette fin, l'Union doit également élaborer d'éventuelles mesures de sanction dans le cas où la Russie ne parviendrait pas à respecter ses engagements;**

Or. en

Amendement 242

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue **soumis à des préalables**, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue **constant, ouvert et constructif**, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer

coopération avec les autorités russes *à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;*

la coopération avec les autorités russes *dans le respect permanent des* normes et engagements internationaux;

Or. es

Amendement 243
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent *désormais* reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité *sans équivoque et sans faux-semblants* et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; *met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer* qu'un tel dialogue, *pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait*

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent *continuer à* reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; *souligne* qu'un tel dialogue *ne doit pas porter* atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. it

Amendement 244
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue *soumis à des préalables*, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, *pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine)*, ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue *lié à des conditions claires*, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle *commence à mettre* intégralement en œuvre les accords de Minsk *de façon vérifiable*; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue (*qui devrait également aborder la question de la restitution de la Crimée à l'Ukraine*), *pour autant qu'il soit effectivement renoué*, ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. de

Amendement 245
Kati Piri

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit **et sur un dialogue soumis à des** préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie **assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle** mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, **afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;**

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit; **insiste sur la nécessité d'un dialogue sans conditions** préalables, ce qui **toutefois** disposerait **uniquement** l'Union européenne à relancer la **pleine** coopération avec les autorités russes à condition que la Russie mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, **et sur le fait que tout résultat d'un tel dialogue ne doit pas porter atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;**

Or. en

Amendement 246
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-

semblants *et* qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, *afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;*

semblants, qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk *et restitue la Crimée à l'Ukraine;* met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements;

Or. fr

Amendement 247
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent *désormais* reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie *assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement* en œuvre les accords de Minsk; *met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin* de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie mette en œuvre *intégralement et sans équivoque* les accords de Minsk; *souligne qu'il importe* de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux *principes internationaux, aux* valeurs, *aux* normes et *aux* engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement 248
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes **à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk**; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, **ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements**, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (**ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine**), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué, ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne

Or. el

Amendement 249
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union

européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ***ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements***, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (***ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine***), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué, ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. el

Amendement 250
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; ***met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin***

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; ***souligne qu'il importe*** de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements

de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

internationaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 251

Lorenzo Cesa

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (*ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine*), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué, ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. it

Amendement 252

Ramona Nicole Mănescu, Andrej Plenković

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne; ***considère que l'Union doit faire preuve d'unité, de solidarité et d'engagement en soutenant un régime de sanctions à l'encontre des actions menées par la Russie en Ukraine qui enfreignent le droit international; souligne que la mise en œuvre des accords de Minsk et la reprise du contrôle total par l'Ukraine de son territoire reconnu par la communauté internationale sont des conditions préalables à tout dialogue avec la Russie;***

Or. en

Amendement 253
Marju Lauristin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk, ***notamment le retrait inconditionnel d'Ukraine de toutes les troupes russes et groupes armés et mercenaires soutenus par la Russie, l'échange de tous les prisonniers et la reprise du contrôle par l'Ukraine de l'ensemble de son territoire, notamment de la Crimée***; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 254
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais

reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; ***insiste sur le fait que la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk demeure la seule option vers une solution politique durable fondée sur le respect total de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine;*** met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 255

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent

sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures *de rétorsion* qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. nl

Amendement 256

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque *et sans faux-semblants* et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. nl

Amendement 257

Andrea Bocskor

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Amendement

4. souligne que les relations entre l'Union européenne et la Russie doivent désormais reposer sur l'état de droit et sur un dialogue soumis à des préalables, ce qui disposerait l'Union européenne à relancer la coopération avec les autorités russes à condition que la Russie assume sa part de responsabilité sans équivoque et sans faux-semblants et qu'elle mette intégralement en œuvre les accords de Minsk; met l'accent sur la nécessité de spécifier très clairement ce que l'Union attend de la Russie, ainsi que les mesures de rétorsion qu'elle prendrait dans le cas où la Russie ne respecterait pas ses engagements, afin de s'assurer qu'un tel dialogue, pour autant qu'il soit effectivement renoué (ce qui supposerait ***l'arrêt total des aides et le retrait total des moyens militaires fournis aux séparatistes et*** la restitution de la Crimée à l'Ukraine), ne porte pas atteinte aux valeurs, normes et engagements internationaux de l'Union européenne;

Or. hu

Amendement 258

Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. appelle à intensifier le dialogue avec la Russie sur les moyens de surmonter les défis régionaux et mondiaux, comme la

montée de l'État islamique ou Daesh en Syrie et en Iraq; estime que la Russie a un rôle important à jouer en contribuant à une solution politique à la guerre civile en Syrie; considère que la coopération avec la Russie dans la lutte contre le terrorisme constitue une partie importante de l'effort global pour lutter contre l'extrémisme violent; souligne qu'une telle coopération devrait respecter pleinement les normes internationales en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 259
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. salue le rôle constructif joué par la Russie dans les négociations sur le nucléaire avec l'Iran en vue de garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien; appelle au maintien de l'engagement russe dans les négociations;

Or. en

Amendement 260
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. note que la Russie, en tant que membre du Quartet et du Conseil de sécurité des Nations unies, peut apporter

des contributions majeures au processus de paix au Moyen-Orient; appelle le SEAE et les États membres de l'Union à travailler en collaboration avec la Russie afin d'encourager l'apaisement des tensions et la prise de mesures visant à relancer les négociations de paix entre Israël et l'autorité palestinienne;

Or. en

Amendement 261
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quinquies. demande au SEAE et à la Commission d'explorer des moyens d'engagement possible avec l'Union économique eurasiatique (UEE), qui a une incidence directe sur les relations économiques de l'Union avec le Kazakhstan, la Biélorussie et l'Arménie; insiste sur le fait que la coopération avec l'UEE peut uniquement être fondée sur le principe non négociable du libre choix d'adhérer à des organisations politiques ou économiques pour tous les partenaires du voisinage commun;

Or. en

Amendement 262
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. appelle la Russie à coopérer

*pleinement dans l'enquête sur la
destruction du vol MH17;*

Or. en

Amendement 263
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 ter. rejette et condamne toute
proposition d'accorder l'amnistie à des
personnes soupçonnées d'être
responsables de la destruction du vol
MH17 ou d'avoir commis d'autres graves
violations des droits de l'homme;*

Or. en

Amendement 264
Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 bis. évalue positivement la participation
active de la Russie dans la conclusion des
accords de Minsk; considère de telles
actions de la Russie comme une avancée
positive et exprime l'espoir que la Russie
continuera à soutenir la mise en œuvre
des accords de Minsk;*

Or. lv

Amendement 265
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 266
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. est conscient des effets positifs générés à l'échelle internationale par une politique étrangère européenne fructueuse, au service de la paix et de la coopération sur un pied d'égalité; invite les États membres, étant donné que les autorités russes se préparent visiblement à un conflit de longue haleine avec l'Union européenne, à déterminer les raisons à l'origine de cette situation et à élaborer des solutions de façon conjointe et transparente, ainsi qu'à accorder la priorité absolue à cette tâche; considère que l'unité affichée à plusieurs reprises par les États membres, en particulier dans

le cadre de la crise ukrainienne, ne constitue pas un objectif politique en soi si elle n'est pas assurée par des conclusions politiques et des analyses concordantes; insiste plutôt sur la nécessité de relever les nouveaux défis dans les relations avec la Russie dans le cadre d'un processus de discussion et de décision ouvert, au lieu d'imposer des exigences formelles de cohésion; part du principe qu'en l'occurrence, il convient de considérer qu'un isolement prolongé de la Russie et un affaiblissement ciblé de son statut de partenaire important dans la résolution des conflits internationaux iraient à l'encontre des propres intérêts de l'Union;

Or. de

Amendement 267
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité *et l'unité affichées* par les États membres *dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;*

Amendement

5. salue la solidarité *avec la population ukrainienne affichée* par les États membres;

Or. de

Amendement 268

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. **salue** la solidarité et l'unité **affichées** par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie **avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue**; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, **ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs**;

Amendement

5. **précise que la recherche de** solidarité et l'unité **affichée** par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de l'Ukraine **avec la Russie ne doit pas conduire à la négation du principe de pluralisme, principe fondamental pour toute organisation se revendiquant de la démocratie - et que l'Union et ses institutions doivent de ce fait veiller à respecter la liberté d'opinion et d'expression de tous ceux ne partageant pas ses vues sur le conflit ukrainien**; rappelle que **la recherche de** l'unité et la solidarité entre les États membres **ne doit par ailleurs pas empiéter sur le respect du principe de souveraineté des États Membres en ce qui concerne leur politique étrangères et leurs orientations diplomatiques**;

Or. fr

Amendement 269

Luděk Niedermayer, Jaromír Štětina

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. **salue** la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui **a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou**; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la

Amendement

5. **souligne que** la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine **devraient également être exprimées en insistant pour que la Russie mette intégralement en œuvre les accords de Minsk et restitue la Crimée à l'Ukraine, ce qui permettrait d'étendre les**

solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

sanctions *existantes si le pays prend des mesures poursuivant l'objectif inverse*; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 270
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, *ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental*, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs, *tout en encourageant une relation plus approfondie et coopérative avec les pays du partenariat oriental*;

Or. en

Amendement 271
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité *des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs*;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental *et entre tous les pays démocratiques*, sont essentielles pour garantir l'efficacité *de la réponse à l'aventurisme autocratique de la Russie*;

Or. en

Amendement 272
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. el

Amendement 273
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; ***invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;***

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou;

Or. en

Amendement 274
Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de ***la guerre non déclarée de*** la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de ***l'annexion illégale par*** la Russie ***de la Crimée et de son engagement dans les combats menés dans l'est de*** l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle

qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 275

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité **des politiques** de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions **extérieurs**;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; **se félicite de la décision prise par le Conseil européen en mars d'établir un lien entre la durée des sanctions et la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk**; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité **de l'action extérieure** de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions **liés à la sécurité**;

Or. en

Amendement 276

Lorenzo Cesa

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de **la guerre non déclarée** de la Russie **avec** l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de **l'agression** de la Russie **contre** l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. it

Amendement 277
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres **dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec** l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres **au sujet de** l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. el

Amendement 278

Ramona Nicole Mănescu, Andrej Plenković

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs; ***insiste sur la nécessité de soutenir les pays du partenariat oriental dans leurs efforts liés aux réformes internes, concernant tous les domaines pertinents (l'économie, les minorités et la gouvernance démocratique), afin qu'ils exercent leur souveraineté et soient en mesure de prendre leurs propres décisions, fondées sur leurs intérêts nationaux, notamment leurs options en matière de politique étrangère ou d'intégration dans des organisations internationales;***

Or. en

Amendement 279

Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par

les États membres dans le contexte *de la guerre non déclarée* de la Russie *avec l'Ukraine*, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

les États membres dans le contexte *du conflit armé non déclaré* de la Russie *en Ukraine*, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 280 **Petras Auštrevičius**

Proposition de résolution **Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de *l'intervention armée et de la guerre hybride* non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue *et insiste sur la nécessité d'éviter tout contact à haut niveau de nature purement bilatérale susceptible de nuire à cette unité ou d'être interprété comme tel*; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 281
Kati Piri, Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs; ***souligne que les États membres devraient s'abstenir de conclure des accords bilatéraux avec la Russie, par exemple en mettant à la disposition de l'armée russe des bases navales ou aériennes ou en proposant des accords sur les centrales nucléaires, tant que les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie seront encore en place;***

Or. en

Amendement 282
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec

l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité, **la crédibilité et la légitimité** des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs **et à y répondre efficacement**;

Or. en

Amendement 283 **Jerzy Buzek**

Proposition de résolution **Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue, **également dans la réponse de l'Union aux mesures de rétorsion prises par la Russie, notamment l'embargo russe sur les produits alimentaires en provenance de l'Union**; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 284
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des **sanctions** à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des **mesures restrictives** à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 285
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, **avec les pays candidats à l'adhésion**, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à

extérieurs;

faire face à des défis et pressions
extérieurs;

Or. hr

Amendement 286
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine ***et l'annexion illégale de la Crimée***, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 287
Ioan Mircea Pașcu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire

Amendement

5. salue la solidarité et l'unité affichées par les États membres dans le contexte de la guerre non déclarée de la Russie avec l'Ukraine, ce qui a permis d'adopter et d'étendre des sanctions à l'encontre de Moscou; invite les États membres à faire

de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

de la préservation de cette unité une priorité absolue; rappelle que l'unité **d'action** et la solidarité entre les États membres, ainsi qu'entre l'Union et les pays du partenariat oriental, sont essentielles pour garantir l'efficacité des politiques de l'Union et sa capacité à faire face à des défis et pressions extérieurs;

Or. en

Amendement 288

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marielle de Sarnez, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souligne qu'il ne peut y avoir qu'une solution politique au conflit en Ukraine; l'Union devrait dès lors adopter une approche politique et diplomatique plus proactive pour résoudre tous les "conflits gelés" dans l'ensemble de son voisinage oriental;

Or. en

Amendement 289

Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. est préoccupé par le document de consultation conjoint "Vers une nouvelle politique européenne de voisinage" récemment publié qui suggère

indirectement un réengagement avec la Russie, compte tenu des intérêts de celle-ci lors du développement d'une nouvelle PEV;

Or. en

Amendement 290
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

supprimé

Or. en

Amendement 291
Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

supprimé

Or. en

**Amendement 292
Geoffrey Van Orden**

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de

supprimé

transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. en

Amendement 293
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

supprimé

Or. de

Amendement 294
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. **souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure** de l'Union; **invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;**

Amendement

6. **constate avec inquiétude que la concurrence qui existe entre les modèles d'intégration respectifs de l'Union européenne et de l'Union eurasiatique se manifeste surtout ces derniers temps par une tendance accrue à la formation de blocs antagonistes et à la confrontation, qui a aussi des effets rétroactifs négatifs sur les pays du voisinage commun; se félicite expressément de la perspective d'un grand espace économique commun, globalement confirmée dans le cadre des négociations sur les accords de Minsk 2; estime qu'à cette fin, il est nécessaire d'élaborer ensemble des propositions concrètes pour assurer la convergence entre les deux processus d'intégration; considère que l'ouverture des discussions trilatérales entre l'Union européenne, l'Ukraine et la Russie au sujet de la compatibilité des dispositions de l'accord d'association avec celles de l'"union douanière" représente un premier pas dans cette direction;**

Or. de

Amendement 295
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. **souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure** de l'Union; **invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les**

Amendement

6. **Souligne, à cet égard, que le lien entre politiques externes et politiques internes doit être renforcé pour une politique extérieure de l'Union plus cohérente et plus efficace; estime que certaines politiques internes telles que les politiques de l'UE en matière de commerce, de services et de transactions financières, de**

blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité sont centrales dans la réévaluation du partenariat stratégique entre l'UE et la Russie; appelle les États Membres de l'UE à établir une stratégie commune, prenant en compte l'ensemble de ces politiques vis à vis de la Russie;

Or. fr

Amendement 296

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que *le renforcement des politiques internes*, notamment par une intégration plus étroite, est la *clé du succès et* de l'efficacité de la politique *extérieure* de l'Union; invite *dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier* en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Amendement

6. souligne, à cet égard, que *la cohésion politique interne*, notamment par une intégration plus étroite, est la *pierre angulaire* de l'efficacité de la politique *étrangère et de sécurité stratégique* de l'Union, *notamment à l'égard de la Russie*; invite à *approfondir la coopération et l'intégration dans le domaine de la défense et de la sécurité, en particulier en adoptant une vision de forces armées européennes communes, dotées d'un commandement opérationnel intégré et d'un mécanisme de financement flexible, ainsi que d'une agence de renseignement européenne à part entière, en particulier dans le contexte de la lutte contre les menaces résultant de la progression de la guerre hybride; estime qu'une politique étrangère et de sécurité efficace exige la poursuite de la consolidation des institutions et le renforcement maximal des effets de synergie* en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des

frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. en

Amendement 297

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que **le renforcement des politiques internes**, notamment par **une intégration plus étroite**, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors **les États membres à poursuivre et à intensifier leurs** efforts en vue d'éliminer définitivement **les blocages décisionnels** et de consolider les **politiques communes**, **afin d'éliminer** autant que possible **les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience**, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Amendement

6. souligne, à cet égard, que **la restauration de la souveraineté des États**, notamment par **la priorité donnée à la coopération intergouvernementale**, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors **l'Union européenne à entamer des efforts** en vue d'éliminer définitivement **toute tentation fédéraliste** et de consolider les **compétences des États membres**, **afin de restaurer** autant que possible **la légitimité des communautés européennes**, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. fr

Amendement 298

Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que **le renforcement** des politiques internes, **notamment par une intégration plus**

Amendement

6. souligne, à cet égard, que **l'approfondissement de l'intégration européenne et de la cohérence** des

étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

politiques internes *et externes sont* la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. en

Amendement 299
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité *de la politique extérieure* de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès, *de la cohérence* et de l'efficacité *des politiques extérieures* de l'Union, *en inscrivant les droits de l'homme au cœur même de toutes les politiques extérieures et en les généralisant, conformément aux engagements pris dans le cadre du traité de Lisbonne afin que l'Union devienne un acteur mondial plus responsable et respecté*; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de

services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. en

Amendement 300
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par ***une intégration plus étroite***, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par ***une solidarité et une cohésion accrues de la politique des États de l'Union européenne***, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et de consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. pl

Amendement 301
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et **de** consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Amendement

6. souligne, à cet égard, que le renforcement des politiques internes, notamment par une intégration plus étroite, est la clé du succès et de l'efficacité de la politique extérieure de l'Union; invite dès lors les États membres à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer définitivement les blocages décisionnels et **à travailler main dans la main avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE pour** consolider les politiques communes, afin d'éliminer autant que possible les faiblesses de ces politiques et de renforcer au maximum leur résilience, en particulier en matière de commerce, de services et de transactions financiers, de migration, d'énergie, de gestion des frontières extérieures, d'information et de cybersécurité;

Or. hr

Amendement 302
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande aux institutions de l'Union européenne et aux États membres d'utiliser pleinement les instruments du traité de Lisbonne pour permettre l'adoption d'une politique étrangère et de sécurité européenne qui soit orientée vers l'avenir, cohérente et stratégique; souligne, à cet égard, que, malgré l'engagement de différents États membres en faveur de la résolution de conflits, la haute représentante/vice-présidente de la Commission doit constituer la pierre angulaire d'une politique étrangère

européenne efficace;

Or. de

Amendement 303
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime que, compte tenu des tendances actuelles de la politique intérieure et étrangère russe, l'Union devrait développer un nouveau paradigme de relations bilatérales afin de transcender, d'une part, le modèle de coopération toujours plus étroite et d'interdépendance économique d'autrefois et, d'autre part, le modèle datant de la guerre froide basé sur la retenue et la confrontation; fait valoir qu'une stratégie européenne nuancée pour les relations futures avec la Russie devrait accorder la priorité à la protection des valeurs fondamentales de l'Union et de ses intérêts en matière de sécurité, de même qu'à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au libre choix de l'Union concernant ses partenaires orientaux, tout en permettant un dialogue constructif avec Moscou sur la stabilité et le bon fonctionnement de l'ordre de sécurité en Europe, notamment en abordant les préoccupations russes légitimes en matière de sécurité ou de commerce, conditions préalables à l'application intégrale des accords de Minsk; estime que, à la lumière de l'expérience historique et récente, tout nouveau dispositif de sécurité doit rejeter catégoriquement l'instrumentalisation des minorités ethniques ou linguistiques à des fins géopolitiques; est en outre convaincu qu'une politique rééquilibrée à l'égard de

la Russie exigerait que l'Union adopte un rôle d'acteur autonome plus actif et plus confiant dans le domaine de la sécurité, notamment par un engagement plus fort dans la résolution des conflits gelés au sein du voisinage oriental;

Or. en

Amendement 304
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. se félicite de l'intention de la présidence lettonne de l'Union de progresser sur la voie de capacités militaires et civiles de meilleure qualité et plus efficaces, notamment des forces de réaction rapide européennes, en préparation du Conseil européen de juin;

Or. en

Amendement 305
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules

supprimé

l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 306
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. prend note de la mise en œuvre de la politique énergétique de l'Union visant à promouvoir la sécurité énergétique de tous les États membres; considère qu'une relation constructive et de confiance avec les pays voisins est la meilleure garantie pour l'approvisionnement énergétique des États membres, tant que les mesures nécessaires ne sont pas prises pour changer un modèle qui s'est révélé intenable;

Or. es

Amendement 307

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. *soutient* fermement *la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;*

Amendement

7. *rejette* fermement *l'Union de l'énergie prônée sous couvert d'indépendance énergétique;*

Or. de

Amendement 308

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. *soutient* fermement *la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de*

Amendement

7. *soutient* fermement *que le domaine énergétique doit rester une compétence des États membres, chaque État ayant ses besoins propres en la matière; est fermement convaincu que seul le respect de cette souveraineté permettra de s'attaquer efficacement aux défis auxquels*

fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que *seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront* de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité *ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres*;

la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité, *à son manque de légitimité ainsi qu'aux enjeux de sécurité énergétique auxquels doivent faire face les États membres*;

Or. fr

Amendement 309
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. *soutient fermement* la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que *seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront* de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité *ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres*;

Amendement

7. *note les efforts déployés par la Commission pour faire résolument avancer* la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que *l'utilisation de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique dans le cadre du développement des relations avec la Russie est contre-productive, compte tenu de la situation d'interdépendance qui existe dans ce domaine; salue le rôle constructif et stabilisant joué jusqu'à présent par la Commission européenne dans la résolution progressive du conflit énergétique entre l'Ukraine et la Russie; insiste sur la nécessité, dans le cadre du développement de la coopération avec la*

Russie déjà mise en place dans de nombreux domaines et à de nombreux niveaux, de veiller à ce que les conflits survenant dans un domaine des relations ne s'étendent pas à d'autres domaines de coopération, que ce soit voulu ou non, et à ce que des liens de dépendance superficiels ne s'établissent pas entre ces différents domaines;

Or. de

Amendement 310
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation *illégitime* de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. el

Amendement 311
Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf

Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation *illégitime* de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 312
Jerzy Buzek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que *seules*

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que *seule*

l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

l'application inconditionnelle de l'ensemble de la législation européenne relative à l'énergie, et en particulier l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres; ***invite les États membres et la Commission européenne, dans un esprit de solidarité, à aider et à soutenir les parties contractantes de la communauté de l'énergie, qui se sont engagées à mettre en œuvre l'acquis de l'Union en matière d'énergie, dans leurs efforts pour renforcer leur position de négociation vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs;***

Or. en

Amendement 313
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; ***plaide en faveur de la transformation du commerce de produits énergétiques en Europe, afin de le rendre plus transparent et de créer ainsi un véritable marché libre et plus efficace; appelle de ses vœux que l'ensemble de la législation européenne en***

auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

matière de concurrence s'appliquent aux acteurs étrangers et intérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 314

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres; ***souligne qu'il est crucial de mettre en place un mécanisme conjoint destiné à coordonner les négociations de***

contrats bilatéraux de fourniture d'énergie des États membres et, à terme, d'autoriser l'Union à négocier des contrats au nom des États membres, de manière à renforcer la solidarité intraeuropéenne et la sécurité générale de l'approvisionnement énergétique;

Or. en

Amendement 315

Ramona Nicole Mănescu, Andrej Plenković

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres; ***condamne les mesures de restrictions économiques et politiques adoptées par la Russie à l'encontre de l'Ukraine, de la République de Moldavie, de la Géorgie et à l'encontre de tous les États membres; souligne qu'il est essentiel et indispensable d'établir des itinéraires alternatifs pour le transport de l'énergie; appelle l'Union à poursuivre ses initiatives de diversification des***

ressources énergétiques provenant de la mer Noire, dans le cadre d'une stratégie visant l'indépendance énergétique;

Or. en

Amendement 316
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres ***et des pays des Balkans occidentaux qui ne sont pas membres de l'Union européenne*** vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres ***et pays des Balkans occidentaux qui ne sont pas membres de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 317
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres; ***est conscient du fait que des efforts seront nécessaires, à court et à moyen terme, pour différencier le parc de fournisseurs, raison pour laquelle il sera fondamental pour l'Union de mettre au point, idéalement en collaboration avec la Russie, des stratégies en vue de stabiliser la rive sud de la Méditerranée;***

Or. it

Amendement 318

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des

réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; **souligne à cet égard le rôle que peut jouer une politique ambitieuse en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables**; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 319 **Philippe Juvin**

Proposition de résolution **Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier **la diversification des partenaires énergétiques** et l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à

moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. fr

Amendement 320

Jerzy Buzek

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres ***de l'Union et les parties contractantes de la communauté de l'énergie*** vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 321

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Mark Demesmaeker

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Amendement

7. soutient fermement la mise en place rapide d'une Union européenne de l'énergie robuste, en particulier l'interconnexion des réseaux d'énergie nationaux afin de réduire considérablement la dépendance de certains États membres vis-à-vis de fournisseurs d'énergie extérieurs, **et en particulier la Russie**; est fermement convaincu que seules l'application intégrale du troisième paquet "Énergie" et la réalisation d'un marché intérieur européen de l'énergie transparent, intégré, synchronisé et résilient permettront de s'attaquer efficacement aux défis auxquels la solidarité européenne est confrontée, à sa vulnérabilité ainsi qu'à l'utilisation illégitime de l'énergie comme moyen de pression politique et diplomatique envers certains États membres;

Or. en

Amendement 322
Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne que l'Union européenne et la Russie doivent atteindre des accords durables et mutuellement avantageux dans le domaine de l'énergie; surtout en tenant compte du fait que les importations de gaz en provenance de Russie constituent 39 % des importations de gaz naturel de l'Union, et que ce montant représente 27 % de la consommation de gaz de l'Union européenne, mais que le volume du gaz exporté par la Russie vers l'Europe représente 71 % du totale de ses exportations de gaz; estime qu'à l'avenir,

L'Union européenne devra poursuivre la diversification de son approvisionnement en gaz, que la Russie devra tenter de trouver de nouveaux marchés d'approvisionnement en gaz, et que l'Union européenne et la Russie resteront dépendants les uns des autres dans le domaine de l'énergie encore pendant un certain temps;

Or. lv

Amendement 323
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. déplore, à cet égard, la décision de la Finlande et de la Hongrie d'intensifier leur coopération énergétique avec la Russie, notamment ce qui concerne les récents accords sur l'énergie nucléaire qui renforceront la dépendance vis-à-vis de Moscou;

Or. en

Amendement 324
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. fait observer que l'énergie doit devenir une partie importante de la politique extérieure de l'UE et qu'il est indispensable que l'UE ait une position unique et solidaire sur les questions

énergétiques;

Or. It

Amendement 325

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. réaffirme la volonté de l'Union de consulter la Russie sur les implications commerciales et économiques des accords d'association et des ALE approfondis et complets signés avec l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie, notamment dans le cadre des règles et des engagements de l'OMC, mais également par l'intermédiaire de leur participation à l'Union économique eurasiatique, mais réaffirme que, en tant que tierce partie, la Russie n'est pas en droit d'influencer le contenu ou l'application de ces accords;

Or. en

Amendement 326

James Carver

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine

supprimé

de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 327

Lorenzo Cesa

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

supprimé

Or. it

Amendement 328

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

supprimé

Or. el

**Amendement 329
Georgios Epitideios**

**Proposition de résolution
Paragraphe 8**

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

supprimé

Or. el

Amendement 330

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 331

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie

Amendement

8. souligne l'importance de mener une politique de défense indissociable de l'engagement de l'Union et des droits de l'homme; estime que la relation avec la Russie, un acteur important sur la scène internationale, doit reposer sur la coopération et non sur le conflit; regrette l'absence d'autonomie dans l'élaboration de la politique européenne en matière de sécurité et de défense, due à sa

doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

dépendance à l'égard des initiatives de l'OTAN;

Or. es

Amendement 332

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne **la** pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite **les** États membres **à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune**; est dès lors d'avis que, **sans préjudice** de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent **être évalués avec attention au niveau** de l'Union, en vue de **définir une** approche **appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;**

Amendement

8. souligne **le manque total de** pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite **l'Union à respecter la souveraineté des États membres en ce qui concerne leur politique étrangères et leurs relations diplomatiques**; est dès lors d'avis que, **au vue** de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain**s États membres et la Russie doivent **échapper aux jugements** de l'Union, en vue de **s'assurer d'une** approche **respectueuse de l'indépendance des États-Membres; déclare qu'il revient à chaque État-Membre de déterminer ses orientations stratégiques en matière de défense, notamment sa place au sein ou en dehors de l'OTAN, et ce, en fonction des enjeux spécifiques et des intérêts propres à chaque nation souveraine;**

Or. fr

Amendement 333

Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromette* cette position commune; *est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;*

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromettre* cette position commune; *affirme le rôle essentiel de l'alliance transatlantique, incarnée par l'OTAN, en tant que fondement de la sécurité européenne;*

Or. en

Amendement 334
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromette cette* position commune; *est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;*

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension *de toute forme de coopération internationale avec des pays tiers dans le secteur des armements, ainsi que, concrètement,* de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromettre une telle* position commune; *s'oppose à tout effort visant à utiliser le conflit actuel dans les relations avec la Russie pour transférer de façon directe ou indirecte des compétences nationales au niveau européen, en particulier en matière de défense;*

Amendement 335
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. **souligne la pertinence de la suspension de la coopération** avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Amendement

8. **demande l'interdiction de toute coopération** avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain**s États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 336
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de **la coopération avec** la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de **l'armement de** la Russie dans le secteur de la défense, **au vu de l'attitude agressive adoptée par les autorités russes**, et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale

de la coopération en matière de défense entre *certains* États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre *certains* États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. de

Amendement 337

Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromette* cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale *indiscutable*, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre *certains* États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; *plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN*;

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait *compromettre* cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre *certains* États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente *envers la Russie*;

Or. en

Amendement 338

Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; **plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;**

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromettre** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certains** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente;

Or. it

Amendement 339
Angel Dzhambazki

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense **et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait compromettre cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre certain États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente;** plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. bg

Amendement 340
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Amendement

8. souligne **la nécessité et** la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain**s États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 341
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain**s États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une

approche appropriée et cohérente; ***plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;***

approche appropriée et cohérente;

Or. en

Amendement 342
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait ***compromette*** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre ***certain*** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; ***plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;***

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait ***compromette*** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre ***certain***s États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente;

Or. fr

Amendement 343
Ramona Nicole Mănescu, Andrej Plenković

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui

pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

pourrait **compromettre** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certaines** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN; **estime que l'Union a besoin d'une approche audacieuse et performante, notamment dans les domaines de l'économie, de la défense et de la sécurité, afin de se renforcer de l'intérieur, d'actualiser et d'améliorer les instruments existants et d'amplifier sa capacité de réaction en fonction de l'évolution de son voisinage et de ses incidences sur la sécurité européenne;**

Or. en

Amendement 344 **Tonino Picula**

Proposition de résolution **Paragraphe 8**

Proposition de résolution

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromette** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certain** États membres et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération

Amendement

8. souligne la pertinence de la suspension de la coopération avec la Russie dans le secteur de la défense et invite les États membres **et les pays candidats à l'adhésion** à s'abstenir de toute décision qui pourrait **compromettre** cette position commune; est dès lors d'avis que, sans préjudice de leur nature bilatérale indiscutable, les accords dans le domaine de la coopération en matière de défense entre **certaines** États membres **ou pays candidats à l'adhésion** et la Russie doivent être évalués avec attention au niveau de l'Union, en vue de définir une approche

entre l'Union et l'OTAN;

appropriée et cohérente; plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN;

Or. hr

Amendement 345
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN; accueille favorablement la mise en place d'unités de commandement et de contrôle dans certains États membres de l'Union ainsi que la récente déclaration sur la nécessité de lutter contre les "discours mensongers" russes; condamne fermement les menaces nucléaires récentes proférées par la Fédération de Russie;

Or. en

Amendement 346
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle une fois de plus que le développement du partenariat oriental ne s'oppose pas à la Russie; souligne, à cet égard, que le niveau actuel de confrontation entre l'Union et la Fédération de Russie n'est pas favorable aux pays du partenariat oriental et invite la Commission à trouver des solutions

visant à élargir les domaines de coopération et la compatibilité entre l'Union et l'Union économique eurasiatique;

Or. en

Amendement 347
Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. évalue positivement la coopération des structures de sécurité entre les pays européens et la Russie et l'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme;

Or. lv

Amendement 348
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. fait observer que la Russie utilise souvent ses ressources énergétiques comme un moyen de pression politique, notamment sur les pays baltes dont la dépendance énergétique à son égard est historique, que cela engendre des divisions à l'intérieur même de l'UE et que cela affaiblit la compétitivité des États membres et de l'UE dans son ensemble;

Or. lt

Amendement 349
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

supprimé

Or. el

Amendement 350
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé

supprimé

par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Or. de

Amendement 351

Aymeric Chauprade, Nicolas Bay, Mario Borghezio, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques *en Russie* ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par *l'État* sur les informations accessibles *au public russophone à l'étranger*; déplore que les médias *russes* contrôlés par *l'État* soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques *dans les États-Membres de l'Union européenne* ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par *la propagande atlantiste* sur les informations accessibles à *l'opinion publique sur la crise ukrainienne*; déplore que les médias *européens* contrôlés par *la bien-pensance américaine* soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Or. fr

Amendement 352
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est **profondément** préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, **en ce compris le rejet des discours de haine**;

Amendement

9. est préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques **tant** en Russie **qu'en Ukraine** ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias **tant** russes **qu'ukrainiens** contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant;

Or. it

Amendement 353
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé

par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans *la sphère de l'information* dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans *l'opinion publique* dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Or. de

Amendement 354

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Anneli Jäätteenmäki, Marietje Schaake

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie *ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;*

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie;

Or. en

Amendement 355
Pablo Iglesias, Javier Couso Permu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; ***déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;***

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger;

Or. es

Amendement 356
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé

par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, *en ce compris le rejet des discours de haine*;

par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant;

Or. el

Amendement 357

Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine; *invite les autorités de la Fédération de Russie à mettre un terme à la persécution des Ukrainiens et des Tatars de Crimée, et notamment aux violations de la liberté d'expression en Crimée résultant de l'interdiction de diffusion des chaînes de télévision ukrainiennes et tartares*;

Amendement 358
Louis Michel

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Amendement

9. est profondément préoccupé par les restrictions de plus en plus importantes en matière de liberté de la presse, le renforcement de la censure exercée sur les médias en ligne, ***l'augmentation spectaculaire du recours à la propagande dans les médias contrôlés par l'État, la diffusion d'idées négatives sur l'Europe,*** l'usage de moyens coercitifs pour museler les journalistes indépendants et l'érosion des normes journalistiques en Russie ainsi que par le monopole de plus en plus étendu exercé par les médias contrôlés par l'État sur les informations accessibles au public russophone à l'étranger; déplore que les médias russes contrôlés par l'État soient devenus des acteurs dans la sphère de l'information dans l'Union, sans s'en tenir aux règles qui régissent le journalisme indépendant, en ce compris le rejet des discours de haine;

Or. nl

Amendement 359
Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande à l'Union européenne de centrer son action sur les jeunes Russes

qui sont confrontés à une propagande antieuropéenne et qui grandissent en nourrissant des sentiments négatifs à l'égard de l'Union;

Or. en

Amendement 360
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. condamne toutes les restrictions de la liberté de l'internet;

Or. en

Amendement 361
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un

supprimé

mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. en

Amendement 362

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

supprimé

Amendement 363
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Amendement

10. se déclare vivement préoccupé par l'utilisation accrue d'une rhétorique agressive par les deux parties dans les domaines de la politique, des sociétés, des médias et des réseaux sociaux, ainsi que par les tentatives de diabolisation mutuelle; fait remarquer que ces tendances prennent de plus en plus des allures de campagnes, voire s'inscrivent dans le cadre d'une évolution fondamentale de la conception du rôle des journalistes, qui, au lieu de s'en tenir à la description de la politique, agissent désormais eux-mêmes sur la politique; souligne qu'en conséquence, une partie toujours plus importante de la société n'a plus confiance dans les médias publics ni dans le journalisme de qualité, tandis que les différentes analyses des événements, influencées par des convictions politiques divergentes, sont de plus en plus discréditées; réaffirme son attachement fondamental à l'indépendance des médias et au pluralisme des opinions et s'oppose à tout effort visant à attiser encore davantage le conflit actuel avec la Russie via l'élaboration et l'application d'une politique de "contre-propagande active" et le financement par l'Union d'un émetteur en langue russe;

Or. de

Amendement 364

Johannes Cornelis van Baalen, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;*

Amendement

10. invite la Commission et les États membres à ***mener une enquête et à publier toute*** l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 365

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *réitère son appel au développement de*

Amendement

10. ***désapprouve tout appel au contrôle des***

capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

médias; demande aux États membres d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer toute propagande au sein et en dehors de l'Union;

Or. de

Amendement 366
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission

Amendement

10. estime que, l'Union n'éprouvant ni le besoin si le désir d'engager avec la Russie une guerre idéologique du type de la guerre froide, elle doit développer des instruments de communication stratégique appropriés pour contrecarrer la propagande subversive russe et la désinformation ciblée; renouvelle son appel en faveur du développement de capacités de reconnaissance européennes et de plans d'action afin de recenser des

d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets *visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union*; invite la Commission et les États membres à concevoir *également* un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations *au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci*;

informations délibérément biaisées *au sein et en dehors de l'Union* et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; *à cet égard*, demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets; invite la Commission et les États membres à concevoir un mécanisme *coordonné* de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations *menant des actions subversives*;

Or. en

Amendement 367
Geoffrey Van Orden

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée*; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à *concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant* l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres

Amendement

10. demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à *établir des rapports sur* l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union *et de ses voisins de l'Est* et son influence sur ceux-ci;

organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. en

Amendement 368
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et **le débat public** de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et **l'opinion publique** de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. de

Amendement 369
Louis Michel

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à ***concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique*** fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, ***dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;***

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à ***enquêter sur le financement ou l'assistance technique*** fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union ***et à faire rapport à ce sujet afin de pouvoir prendre des mesures adéquates;***

Or. nl

Amendement 370
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel ***au développement de***

Amendement

10. réitère son appel au renforcement de

capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à **contrecarrer** la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à **réagir à** la propagande russe au sein et en dehors de l'Union **au moyen de rapports professionnels conformes à l'éthique, aux normes et aux bonnes pratiques du journalisme**; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. en

Amendement 371
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations **militarisées** et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans

délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; ***invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;***

délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union;

Or. el

Amendement 372

Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, ***particulièrement en langue russe***, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer ***la propagande russe*** au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie ***par la Russie*** à des partis politiques ou d'autres organisations au sein

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer ***l'utilisation politique de l'information*** au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie ***aux médias par des partis politiques ou d'autres organisations, représentant de "puissants intérêts"***, au

de l'Union, dans l'optique d'évaluer *son implication dans* la vie politique et le débat public de l'Union *et* son influence *sur ceux-ci*;

sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son influence *sur* la vie politique et le débat public de l'Union;

Or. it

Amendement 373

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, *particulièrement en langue russe*, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande *russe* au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par *la Russie* à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande *américaine* au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par *les États-Unis* à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. fr

Amendement 374
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel **au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées** et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; **invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;**

Amendement

10. réitère son appel à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 375
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel **au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées** et à

Amendement

10. réitère son appel à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités

l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. it

Amendement 376
Philippe Juvin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la

propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

propagande russe au sein et en dehors de l'Union; ***se félicite dans ce cadre des conclusions du Conseil européen du 20 mars 2015 appelant la haute représentante, en coopération avec les États membres et les institutions de l'Union, à élaborer un plan d'action sur la communication stratégique afin de contrer les campagnes de désinformation menées par la Russie***; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. fr

Amendement 377
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées, ***diffusées également dans les langues de l'Union européenne et sur le territoire de cette dernière***, et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la

membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. en

Amendement 378
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication dans la vie politique et le débat

Amendement

10. réitère son appel au développement de capacités européennes de reconnaissance d'informations militarisées et à l'élaboration de plans d'action en matière d'information, notamment le renforcement de capacités d'analyse et de surveillance, particulièrement en langue russe, afin de pouvoir identifier des informations délibérément biaisées et d'y réagir rapidement et de manière appropriée; demande à la Commission d'allouer sans délai des fonds suffisants à des projets concrets visant à contrecarrer la propagande russe au sein et en dehors de l'Union; invite la Commission et les États membres à concevoir également un mécanisme **de transparence**, de collecte, de suivi et de communication de l'information concernant l'assistance financière, politique ou technique fournie par la Russie à des partis politiques ou d'autres organisations au sein de l'Union, dans l'optique d'évaluer son implication

public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

dans la vie politique et le débat public de l'Union et son influence sur ceux-ci;

Or. en

Amendement 379

Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. est extrêmement préoccupé par l'intensification des contacts et des collaborations entre des partis européens populistes, fascistes et d'extrême-droite et des forces nationalistes en Russie, ainsi que par la tolérance des autorités russes à cet égard; reconnaît que ces relations représentent un danger pour les valeurs de la démocratie et de l'état de droit au sein de l'Union européenne; invite, dans ce contexte, les institutions de l'Union et les États membres à s'attaquer à la menace de la formation d'une "internationale nationaliste";

Or. de

Amendement 380

James Carver

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à

supprimé

contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Or. en

Amendement 381

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

supprimé

Or. es

Amendement 382

Georgios Epitideios

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

supprimé

Or. el

Amendement 383

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à l'Union européenne **d'appuyer des projets de terrain destinés à développer** des normes journalistiques rigoureuses, **à promouvoir** la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer **la propagande** au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient **l'initiative** visant à **développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités** russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

11. demande à l'Union européenne **d'élaborer une nouvelle stratégie de communication pour la Russie et de soutenir la liberté de presse des journalistes russes de manière à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour diffuser librement et en toute indépendance des informations sur la Russie et garantir de ce fait** des normes journalistiques rigoureuses, la liberté de la presse et la **collecte et la** diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer **les campagnes de désinformation** au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient **les initiatives visant à garantir le pluralisme des médias russes et les initiatives sur les**

nouveaux médias pour mieux équilibrer la diffusion d'informations dans les régions russophones, pour les russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental et offrir ainsi un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Or. nl

Amendement 384

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, *dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;*

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias *alternatifs* russophones *afin de diffuser des informations et des nouvelles impartiales;*

Or. en

Amendement 385

Sandra Kalniete

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; **soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;**

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; **invite la Commission à dégager des financements suffisants pour soutenir les contenus de qualité des médias russophones, dans l'optique d'offrir au public russophone un accès crédible à d'autres informations que celles diffusées dans les médias russes contrôlés par l'État;**

Or. en

Amendement 386

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables **en Russie** et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias **russophones**, dans l'optique d'offrir aux **minorités russophones dans l'Union** et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables **sur les territoires de ses États-Membres** et à contrer la propagande **atlantiste** au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias **indépendants** dans l'optique d'offrir aux **citoyens des États membres de l'Union** et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement 387
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables **en Russie** et à contrer la propagande au sein de l'Union **et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;**

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables et à contrer la propagande au sein de l'Union;

Or. de

Amendement 388
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables **en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental;**

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux

soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès *crédible* à d'autres informations que les informations *tendancieuses* largement diffusées;

minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès à d'autres informations que les informations largement diffusées;

Or. it

Amendement 389
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès *crédible* à d'autres informations que les informations *tendancieuses* largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès *crédible* à d'autres informations que les informations largement diffusées;

Or. el

Amendement 390
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets *de terrain* destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Or. en

Amendement 391

Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; ***salue à cet égard l'invitation que le Conseil européen a adressée à la haute représentante dans ses conclusions des 19 et 20 mars 2015 consistant à préparer pour juin un plan d'action en matière de communication stratégique pour réagir aux campagnes de désinformation continues de la Russie;*** soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir

aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées; *s'inquiète de l'acquisition récente par Inter Media Group Ltd de la chaîne de télévision Euronews en Ukraine; invite la Commission à veiller à ce qu'Euronews demeure une chaîne d'information européenne, indépendante et autonome dans tous les pays;*

Or. en

Amendement 392
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; *invite les autorités russes à condamner le communisme et le régime soviétique, ainsi qu'à punir les auteurs de ses crimes et méfaits;* soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Or. pl

Amendement 393
Siôn Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Amendement

11. demande à l'Union européenne d'appuyer des projets de terrain destinés à **promouvoir et à** développer des normes journalistiques rigoureuses, à promouvoir la liberté de la presse et la diffusion d'informations impartiales et fiables en Russie et à contrer la propagande au sein de l'Union et des pays du partenariat oriental; soutient l'initiative visant à développer des médias russophones, dans l'optique d'offrir aux minorités russophones dans l'Union et dans les pays du partenariat oriental un accès crédible à d'autres informations que les informations tendancieuses largement diffusées;

Or. en

Amendement 394
Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

11 bis. estime qu'il est important de prêter attention à la résolution des problèmes de minorités russes vivant dans l'Union européenne, afin que personne ne puisse utiliser ces problèmes à des fins de propagande;

Or. lv

Amendement 395
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

supprimé

Or. fr

Amendement 396
Kati Piri

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

supprimé

Or. en

Amendement 397
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 398
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect **absolu** de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union **et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;**

Amendement

12. rappelle que le respect de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union; **invite le SEAE, la Commission et les États membres à insister sur la nécessité que la Russie respecte pleinement ses engagements dans le cadre de l'OMC, à supprimer toutes les restrictions commerciales injustifiées, à traiter de manière constructive les demandes d'adhésion à l'OMC des pays candidats, à respecter la législation européenne en matière d'énergie et à offrir un accès non discriminatoire au marché énergétique russe;**

Amendement 399
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et **rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;**

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et **doit guider toutes ses actions en matière de politique étrangère; admet que l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Ukraine et la reconnaissance immédiate du gouvernement issu des protestations de Maïdan, après le renversement d'un gouvernement démocratiquement élu, sont incompatibles avec cet engagement;**

Amendement 400
Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager **la Russie** en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager **les États-Unis ou l'Ukraine** en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du

principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre *de Gazprom*;

principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre *du groupe Privat*;

Or. fr

Amendement 401

Johannes Cornelis van Baalen, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union *et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial*; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit *en cas de violation des règles et* du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Or. en

Amendement 402

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager

la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, *notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom*;

la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable;

Or. el

Amendement 403

Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart, Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit du principe de concurrence libre et équitable, *notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom*;

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit du principe de concurrence libre et équitable;

Or. en

Amendement 404

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et

Amendement

12. *est d'avis que la Russie doit honorer les engagements qu'elle a contractés*

fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

concernant le respect de ses obligations internationales en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et concernant le respect des droits de l'homme fondamentaux et de l'état de droit; rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Or. nl

Amendement 405
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit *et des droits de l'homme* est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit *et des droits de l'homme* en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Or. en

Amendement 406
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Amendement

12. rappelle que le respect absolu de l'état de droit est un principe fondateur et fondamental de l'Union et rejette les tentatives passées visant à en proposer une interprétation pragmatique afin de ménager la Russie en tant que partenaire commercial; préconise dès lors une application stricte, rapide et inconditionnelle du principe de l'état de droit en cas de violation des règles et du principe de concurrence libre et équitable **sur le marché unique**, notamment dans les procédures à l'encontre de Gazprom;

Or. en

Amendement 407
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite à améliorer la coopération en matière de transports entre l'Union européenne et la Russie, notamment en éliminant progressivement les taxes de survol de la Sibérie;

Or. en

Amendement 408
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. invite à renforcer les contacts entre les peuples en matière de mobilité individuelle, d'éducation, de culture, de science et de recherche;

Or. en

Amendement 409
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. s'inquiète profondément du soutien et du financement par la Russie de partis radicaux et extrémistes dans les États membres de l'Union européenne; voit la réunion récente à Saint-Petersbourg de partis d'extrême droite comme une insulte à la mémoire de millions de Russes qui ont sacrifié leur vie pour sauver le monde du nazisme;

Or. en

Amendement 410
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quinquies. déplore l'adoption d'une loi en 2012 exigeant des ONG qu'elles s'enregistrent en tant qu'"agents

étrangers" auprès du ministère de la justice si elles poursuivent des "activités politiques" et bénéficient de financements étrangers; note avec vive inquiétude que cette loi a été utilisée pour harceler et intimider les groupes de défense des droits de l'homme dans le pays;

Or. en

Amendement 411
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 sexies. invite le gouvernement de la Fédération de Russie à reconnaître l'ampleur et la gravité de la problématique de la violence et du harcèlement à l'encontre des personnes LGBTI en Russie et à s'engager à prendre des mesures pour mettre un terme à ces abus et à abroger les dispositions de la loi n° 135-FZ du 29 juin 2013 (la loi sur la "propagande homosexuelle") qui interdit la diffusion d'informations sur les relations entre personnes LGBTI; invite le SAEA, la Commission et les États membres de l'Union européenne à aborder la question de l'homophobie et de la violence à l'encontre des personnes et des activistes LGBTI à l'occasion de rencontres avec des fonctionnaires russes compétents en la matière , y compris aux échelons les plus hauts; invite le SEAE, la Commission et les États membres de l'Union européenne, conformément aux orientations européennes de juin 2013, à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI, à contribuer à lutter contre toute forme de violence l'encontre des personnes LGBTI en proposant une

assistance et un droit de recours aux victimes de tels actes de violence, en soutenant les initiatives de la société civile et du gouvernement visant à surveiller les faits de violence, et en formant le personnel chargé du respect de la loi;

Or. en

Amendement 412

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. est d'avis que cette stratégie de l'Union devrait viser à amener la Russie à respecter pleinement les principes de l'OSCE et à user de son rôle de puissance de premier plan pour sortir le pays de son isolement politique et économique; estime que cette stratégie doit être fondée sur une approche composée de deux volets: une stratégie visant à régler les problèmes que pose l'actuelle politique russe de confrontation et, parallèlement, une stratégie de collaboration plus étroite avec la population et la société civile russes, mettant davantage l'accent sur les droits de l'homme de la population russe;

Or. en

Amendement 413

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

12 ter. prie instamment la haute représentante/vice-présidente d'ouvrir, dans le cadre du premier volet, la voie à d'autres sanctions, visant les principaux secteurs économiques et fonctionnaires responsables de l'État russe et au-delà, pour les violations du droit international et de l'intégrité territoriale des pays voisins, de manière à ce que le Conseil européen et le Conseil adoptent lesdites sanctions sans attendre en cas de violation du cessez-le-feu négocié à Minsk ou de tout autre accord international; est d'avis que ces nouvelles sanctions devraient cibler en particulier les secteurs énergétique et financier; réaffirme sa position, à savoir que les sanctions adoptées jusqu'à présent sont réversibles et dynamiques, et qu'elles sont fonction de la mise en œuvre des accords de Minsk et de la situation sur le terrain;

Or. en

Amendement 414

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

12 quater. invite la haute représentante/vice-présidente à élaborer, en collaboration avec la Commission, des solutions afin de renforcer la coopération directe avec la population russe, les petites et moyennes entreprises, les institutions scientifiques et culturelles, ainsi que la société civile; prend acte de la suspension des négociations sur l'assouplissement du

régime de délivrance des visas, et demande à la Commission et aux États membres de faciliter la délivrance des visas aux ressortissants russes qui ne sont pas visés par les mesures restrictives de l'Union ou des États-Unis, afin de promouvoir les échanges d'étudiants et de chercheurs ainsi que les contacts commerciaux et les contacts avec la société civile; souligne que l'Union et les États membres disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour assouplir, de manière unilatérale, les dispositions en matière de délivrance des visas;

Or. en

Amendement 415
Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. prie instamment la Russie d'ouvrir son marché aux marchandises européennes telles que les fruits, les légumes, la viande et les produits laitiers, comme première étape pour renouer les relations diplomatiques entre les deux parties;

Or. en

Amendement 416
Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. prie instamment la Commission

européenne de se concentrer sur les conséquences de l'embargo russe sur les produits européens, à savoir les produits laitiers, les fruits, la viande et les légumes européens;

Or. en

Amendement 417

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Mark Demesmaeker

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande aux autorités russes de restituer sans délai, à la Pologne, les débris du Tupolev Tu-154 du gouvernement polonais, ainsi que chacune de ses boîtes noires; invite la haute représentante/vice-présidente, le président du Conseil ainsi que les dirigeants européens à aborder cette question à l'occasion de toutes les rencontres bilatérales avec les autorités russes; souligne le degré de dépendance du système judiciaire russe vis-à-vis des autorités et réclame une enquête internationale impartiale sur les causes du crash du Tupolev Tu-154;

Or. en

Amendement 418

Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. estime qu'une nouvelle stratégie

européenne renforcée à l'égard de la Russie devrait être fondée sur une approche composée de deux volets: une stratégie qui permettrait de limiter l'escalade de la confrontation en cours et, parallèlement, une stratégie de collaboration plus étroite avec la population et la société civile russes, mettant davantage l'accent sur les droits de l'homme de la population russe;

Or. en

Amendement 419
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

supprimé

Or. de

Amendement 420

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en **Russie** et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas *entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko*); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives *à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée*;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en **Ukraine** et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas *des manifestants ayant répondu à l'assassinat de Paulina, fillette écrasée par un blindé ukrainien à Konstantynivka le 16 mars 2015*); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives *en réaction aux flux financiers opaques que l'on observe autour du cercle du premier ministre Arseny Yatseniuk mais aussi du président Porochenko, dont les structures commerciales profitent largement de la guerre, en tant que fournisseur des forces armées ukrainiennes*;

Or. fr

Amendement 421

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression **de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko)**; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes **et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;**

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression **des** militants, **des** opposants politiques et **des** dissidents; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes; **renouvelle son attachement aux droits et libertés fondamentaux au sein et en dehors de ses frontières;**

Or. es

Amendement 422

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant **à la situation en matière de** droits de l'homme et **d'état** de droit en Russie et condamne fermement **la répression** de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, **qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï**

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant **aux cas de violation des** droits de l'homme et **de l'état** de droit en Russie et condamne fermement **les cas de comportement antidémocratique à l'encontre** de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent

Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes **et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée**;

l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes;

Or. el

Amendement 423
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, **qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko)**; demande que **tous les assassinats de** militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents; demande que **l'ensemble des répressions menées contre des** militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. it

Amendement 424

Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques ***constantes et polymorphes*** contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, ***qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko)***; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes ***et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée***;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques contre les militants, les opposants politiques et les dissidents demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes ***par les autorités russes***; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes;

Or. en

Amendement 425

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile

indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, **qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko)**; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, **et attire notamment l'attention sur les assassinats** d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 426
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie **et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko)**; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie;

d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. el

Amendement 427
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation *qui se détériore* en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression *continue du gouvernement* de la *dissidence, en ciblant la* société civile indépendante, et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes *et que les responsables soient traduits en justice pour lutter contre le climat d'impunité qui règne dans le pays*; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 428
Jerzy Buzek

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée; ***enjoint les autorités russes de libérer de toute urgence Nadia Savtchenko et de respecter son immunité en tant que membre du Parlement ukrainien et de l'APCE, laquelle a été enlevée sur le territoire ukrainien et est détenue illégalement dans une prison russe;***

Or. en

Amendement 429

Charles Tannock, Mark Demesmaeker, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée; ***condamne fermement la loi sur les "agents étrangers", qui vise à intimider toutes les activités des ONG indépendantes du Kremlin et à diaboliser toute contribution étrangère aux activités de la société civile russe; est particulièrement préoccupé par la situation qui se détériore sur le plan des droits de l'homme en Crimée depuis son annexion illégale, et par la discrimination institutionnalisée des minorités nationales, culturelles et linguistiques de la région;***

Or. en

Amendement 430

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. **souligne que le développement d'ONG authentiques et indépendantes ne doit pas être perçu comme une menace, mais, au contraire, comme une richesse pour la société d'un pays;** exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 431

Ulrike Lunacek, Ernest Urtasun, Tamás Meszerics, Sophia in 't Veld, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen, Tanja Fajon, Malin Björk

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie **et** condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie, **notamment sur le plan de la législation relative aux agents étrangers, de la législation contre les**

polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

personnes LGBTI, du droit en matière de trahison et de la législation relatives aux manifestations publiques; condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 432
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte

fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; ***insiste pour que la Russie respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'Acte final de Helsinki, de la Convention des droits de l'homme des Nations unies, et du Conseil de l'Europe;*** prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 433
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme ***et*** d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme, ***y compris la liberté d'expression, et les droits d'association et de rassemblement,*** d'état de droit ***et de la situation déplorable du système judiciaire*** en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire

Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 434
Ioan Mircea Pașcu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques et les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko) **et invite les autorités russes à libérer immédiatement tous les prisonniers politiques**; demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. en

Amendement 435
Louis Michel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques *et* les dissidents, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats de militants politiques, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Amendement

13. exprime sa vive inquiétude quant à la situation en matière de droits de l'homme et d'état de droit en Russie et condamne fermement la répression de la société civile indépendante et les attaques constantes et polymorphes contre les militants, les opposants politiques, les dissidents *et les personnes LGTB*, qui, pour certains, ont mené à leur assassinat (c'est le cas entre autres d'Anna Politkovskaïa, de Natalia Estemirova, de Boris Nemtsov, de Sergueï Magnitski et d'Alexandre Litvinenko); demande que tous les assassinats *et tentatives d'assassinat* de militants politiques *et civils*, de journalistes et de lanceurs d'alerte fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et indépendantes; prie à nouveau le Conseil de respecter son engagement de défendre ces principes et d'adopter des mesures restrictives à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans l'affaire Magnitski, par ailleurs bien documentée;

Or. nl

Amendement 436

Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle que la Fédération de Russie, en tant que membre à part entière du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'ONU, s'est engagée à respecter les principes de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme; invite dès lors les autorités russes à mettre un terme à leurs politiques répressives actuelles et à

respecter le droit de tous les citoyens du pays mais également des pays voisins de voir garantis leurs libertés fondamentales et leurs droits fondamentaux en toute circonstance, conformément aux instruments internationaux et régionaux ratifiés par la Fédération de Russie;

Or. en

Amendement 437
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. enjoint les autorités russes de libérer de toute urgence Nadia Savtchenko, laquelle a été enlevée sur le territoire ukrainien et est détenue illégalement dans une prison russe, et de respecter son immunité en tant que membre du Parlement ukrainien et de l'APCE; souligne que la Russie doit répondre de son état de santé très fragilisé; s'inquiète profondément de son état de santé et invite instamment les autorités judiciaires russes à appliquer le droit humanitaire;

Or. en

Amendement 438
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. regrette le manque de résultats et

l'absence de toute évolution au niveau des modalités de consultation entre l'Union européenne et la Russie en matière de droits de l'homme; en cas de reprise des relations diplomatiques entre les deux parties, s'attend à des efforts concrets pour aboutir à de vrais résultats en coopération avec les organisations de la société civile des deux parties;

Or. en

Amendement 439

Ulrike Lunacek, Ernest Urtasun, Tamás Meszerics, Tanja Fajon, Malin Björk, Sophia in 't Veld, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Russie à abroger la loi fédérale sur la "propagande en faveur de relations sexuelles non conventionnelles" s'inquiète profondément des conséquences négatives de cette loi sur la société, dans la mesure où elle crée un environnement où la discrimination, les discours de haine et la violence à l'encontre des personnes LGBTI demeurent impunis; demande à la haute représentante/vice-présidente, à la délégation de l'Union européenne en Russie et aux États membres de condamner les actes de violence commis envers la population LGBTI et les défenseurs des droits de l'homme, d'aborder le problème avec les responsables russes et de promouvoir les initiatives de la société civile et du gouvernement visant à surveiller ces actes de violence et à former le personnel des services répressifs;

Or. en

Amendement 440
Ioan Mircea Pașcu

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. est profondément inquiet de la situation sur le plan humanitaire à la suite de l'annexion illégale de la Crimée et du conflit dans l'est de l'Ukraine, qui a déjà coûté la vie à plus de 5 000 personnes;

Or. en

Amendement 441
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

supprimé

Or. de

Amendement 442
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

supprimé

Or. en

**Amendement 443
Andrejs Mamikins**

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

supprimé

Or. lv

**Amendement 444
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy**

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

supprimé

Or. es

Amendement 445
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne l'importance **d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;**

14. souligne l'importance **d'actions positives permanentes en faveur des citoyens russes et du soutien des valeurs démocratiques, des libertés fondamentales et des droits de l'homme;**

Or. en

Amendement 446
Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne **l'importance d'un** soutien politique et financier permanent envers les

14. souligne **que l'Union européenne n'a pas vocation à financer la propagande**

militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à **tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;**

atlantiste en Russie par le biais de "soutien politique et financier" permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à s'assurer que les organisations de la société civile sur les territoires des États-Membres soient véritablement indépendants;

Or. fr

Amendement 447

Javier Nart

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; **encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;**

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG;

Or. en

Amendement 448

Gunnar Hökmark

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile

russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union; ***souligne que les soldats russes doivent quitter le territoire de l'Ukraine avant d'envisager tout retrait de sanction sectorielle et toute reprise des relations entre l'Union européenne et la Russie, et que l'approvisionnement continu en armes et les opérations militaires en Ukraine doivent être plus sévèrement sanctionnés; s'oppose à l'idée de reprendre les négociations relative à un accord commercial avec la Russie tant que cette dernière ne respectera pas ses engagements internationaux et la souveraineté des autres pays; souligne qu'avant d'envisager tout accord de libre-échange, la Russie devra respecter le droit international ainsi que les traités et les accords conclus avec ses pays voisins; souligne que l'Union européenne doit rester ferme et cohérente face à un régime russe qui envahit, occupe, menace et provoque ses pays voisins et les États membres de l'Union, et qui fait peu de cas de ses engagements internationaux et de l'état de droit, en se montrant toutefois prête à traiter avec une Russie qui reconnaît l'idée d'une coopération internationale fondée sur l'état de droit, la démocratie et le respect de la souveraineté ainsi que de l'intégrité des autres pays;***

Or. en

Amendement 449
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les

militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union; *prie instamment la haute représentante/vice-présidente, soutenue par le SEAE et la Commission, d'élaborer des programmes renforcés de soutien à la société civile russe en Russie et en Crimée, ainsi que de rechercher et de créer de nouvelles occasions de s'engager à ses côtés afin de défendre les valeurs démocratiques, des droits de l'homme et de l'état de droit; demande instamment à l'Union européenne – eu égard à la phase actuelle de programmation des instruments financiers de l'Union européenne – d'augmenter son aide financière tant en faveur de la société civile russe au moyen de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme qu'en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales, et d'inclure le Forum de la société civile UE-Russie dans l'instrument de partenariat afin d'assurer un soutien à long terme, durable et crédible;*

Or. en

Amendement 450

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile,

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile,

les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union; ***rappelle sa recommandation du 2 avril 2014 sur l'adoption de restrictions communes à l'octroi de visas aux fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Sergueï Magnitsky, et prie instamment la haute représentante/vice-présidente et la Commission d'engager sans attendre une initiative à cet égard au Conseil; estime que des mesures restrictives individuelles devraient être envisagées si aucune enquête dans le respect des normes internationale ne permet de faire la lumière sur l'assassinat de Boris Nemtsov et d'autres cas similaires;***

Or. en

Amendement 451
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, ***les défenseurs des droits de l'homme, les blogueurs, les médias indépendants, les universitaires reconnus, les personnalités publiques et les ONG, qui font de plus en plus l'objet de pressions, d'intimidations, de torture bien souvent, de harcèlement ou de conditions de détention qui mettent leur vie en péril, de la part des autorités qui veulent les discréditer et réprimer davantage la liberté d'expression, de réunion et d'association dans le pays;*** encourage l'Union européenne à tendre la

main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

Or. en

Amendement 452
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG, ***mais, ce toujours dans le respect de procédures transparentes et légales et en appliquant un contrôle approfondi des finances***; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

Or. el

Amendement 453
Louis Michel

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une

autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

autre vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union; **demande à l'UE d'adopter un train de mesures positives pour favoriser et affermir le dialogue et la coopération entre l'UE et les étudiants, PME et chercheurs russes;**

Or. nl

Amendement 454

Michael Gahler

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une **autre** vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union;

Amendement

14. souligne l'importance d'un soutien politique et financier permanent envers les militants indépendants de la société civile, les médias et les ONG; encourage l'Union européenne à tendre la main aux autorités et aux organisations de la société civile russes qui sont disposées à développer une vision des relations politiques et diplomatiques avec l'Union **fondée sur le partenariat et la coopération;**

Or. de

Amendement 455

Andrejs Mamikins

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime qu'il est extrêmement dangereux de promouvoir une rupture des liens traditionnels, historiques, politiques et économiques entre l'Union européenne et la Russie; ajoute que, malgré les problèmes politiques actuels, il est important de poursuivre et d'étendre la

coopération dans les domaines scientifiques et culturels et de développer la coopération avec les représentants de la société civile russes et les ONG;

Or. lv

Amendement 456
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Commission à élaborer et à lancer dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat des programmes transfrontaliers qui favorisent la coopération et les contacts entre les peuples ainsi que les échanges entre l'Union européenne et la Russie au niveau de la société civile et des communautés locales, en vue de réduire les tensions, d'améliorer la compréhension mutuelle et de jeter les bases concrètes d'une relation de confiance entre les deux parties;

Or. en

Amendement 457
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne la nécessité de coopération et de dialogue entre la société russe et l'Europe; demande aux autorités russes de préserver l'ouverture existante et à ne pas interdire ou restreindre les

activités et les opportunités des pays européens et de la société européenne pour y contribuer;

Or. en

Amendement 458
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. souligne qu'il importe que les médias européens et les chaînes publiques européennes proposent leurs services en russe, afin qu'ils soient accessibles aux Russes mais également aux minorités russophones du voisinage de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 459
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Russie à ne pas bloquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur la situation en Syrie, qui cherchent à mettre un terme à la violence continue à l'encontre des civils, aux violations flagrantes des conventions de Genève et aux violations des droits de l'homme universels;

Or. en

Amendement 460
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. invite la Russie à contribuer plus activement à la cessation du conflit syrien et à suspendre toute vente ou livraison d'armes au régime de Bachar Al-Assad;

Or. en

Amendement 461
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. s'inquiète profondément des graves violations des droits de l'homme qui se déroulent en Crimée depuis son annexion illégale par la Fédération de Russie, y compris de la restriction considérable des libertés d'expression, d'association et de réunion, visant à réduire au silence les personnes qui s'opposent à l'annexion de la Russie ou sont suspectées d'avoir des positions pro-ukrainiennes; est notamment préoccupé par la discrimination et le harcèlement constants des Tatars de Crimée; exige le respect inconditionnel des droits de l'homme et des libertés fondamentales en toute circonstance;

Or. en

Amendement 462
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande à la Commission de proposer un projet de législation interdisant le financement de partis politiques de l'Union européenne par des acteurs politiques et économiques extérieurs à l'Union;

Or. en

Amendement 463
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure, au gouvernement et au parlement de la Fédération de Russie et aux gouvernements et aux parlements des pays du partenariat oriental.

15. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure, au gouvernement et au parlement de la Fédération de Russie, **au Sénat américain, au commandant suprême de l'OTAN** et aux gouvernements et aux parlements des pays du partenariat oriental.

Or. de